

# DEMANDE DE LICENCE PAR INTERNET 2016-2017

➤ Merci d'écrire en MAJUSCULES d'imprimerie et au stylo à bille - **A CONSERVER 3 ANS PAR LE CLUB**

➤ Club

## RENOUVELLEMENT DE LICENCE

En cas de modifications concernant des changements ou corrections d'adresse, de code style, de date de naissance, etc., veuillez cocher la case ci-contre et indiquer ces modifications dans la ou les rubrique(s) « nouveau licencié ».

## ADRESSE MAIL PERSONNELLE

Veuillez à vérifier ou à inscrire votre adresse mail pour recevoir votre attestation de licence dès l'enregistrement par votre Club.

Si vous avez déjà été licencié(e) indiquez ici votre n° de licence

Les informations relatives à la notice d'assurance et aux garanties complémentaires sont consultables sur : [www.ffkarate.fr](http://www.ffkarate.fr)

➤ Adresse e-mail du licencié indispensable pour recevoir l'attestation de licence (IMPORTANT : écrire lisiblement EN MAJUSCULE)

I N F O R M A T I O N @ K R A V - M A G A - V E R S A I L L E S . C O M

➤ NOUVEAU LICENCIÉ DANS LE CLUB (ou modifications pour les renouvellements) : M  Mme

▼ NOM  ▼ Prénom

▼ Date de naissance : jour/mois/année  **Important !** Veuillez à indiquer très lisiblement votre date de naissance car elle conditionne votre catégorie d'âge : poussin, pupille, benjamin, ..., sénior.

▼ N°  ▼ Rue, Bd, Avenue, Cours, etc.  ▼ Nom de la voie

▼ Appartement, Étage, Escalier, Immeuble, Bâtiment, Résidence, ...

▼ Lieu-dit  ▼ Code postal  ▼ Commune

▼ Téléphone 1  ▼ Téléphone 2  ▼ Code style (voir au verso)

## ➤ LE SOUSSIGNÉ DÉCLARE

- Adhérer à l'assurance « garanties de base accidents corporels » proposée par la FFKDA.
- Régler la somme de **36 € TTC** (licence : 35,25 € TTC et assurance : 0,75 € TTC).
- Avoir pris connaissance, au verso ou sur [www.ffkarate.fr](http://www.ffkarate.fr), des informations relatives : aux assurances et garanties complémentaires, à la validité de la licence, au certificat médical et à la loi du 06 juillet 1978 modifiée « Informatique et libertés ».

Date :

Signature de l'adhérent :  
(ou du représentant légal)

- Refuser d'adhérer à l'assurance « garanties de base accidents corporels » proposée par la FFKDA ; dans ce cas, le soussigné reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du Karaté et des Disciplines associées.

• En conséquence, ne pas régler avec la licence la somme de 0,75 € de l'assurance, mais régler finalement la somme de **35,25 € TTC**.

- Avoir pris connaissance, au verso ou sur [www.ffkarate.fr](http://www.ffkarate.fr), des informations relatives : aux assurances et garanties complémentaires, à la validité de la licence, au certificat médical et à la loi du 06 juillet 1978 modifiée « Informatique et libertés ».

Date :

Signature de l'adhérent :  
(ou du représentant légal)